

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Edito

Les réflexions du Pays Graylois sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sont à présent bien engagées. Aujourd'hui se termine la première étape relative au diagnostic territorial.

Préalable indispensable, l'état des lieux permet, à partir d'analyses statistiques, documentaires et de visites de terrains, de dresser un bilan des atouts et faiblesses du territoire.

Un travail conjoint entre tous les acteurs et partenaires, notamment lors d'ateliers de concertation a permis d'établir un état des lieux partagé et de définir les enjeux du territoire pour les 15 prochaines années.

Ces derniers alimenteront le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la seconde étape de la démarche. Ce projet politique définira le territoire que nous souhaitons léguer aux générations futures.

Via cette Lettre n°2, nous souhaitons vous informer du travail effectué et vous inviter à venir partager vos réflexions lors d'une réunion publique.

Le SCoT n'est pas seulement une affaire d'élus, c'est aussi une démarche citoyenne à laquelle vous pouvez tous participer.

Je compte sur vous et sur votre participation active.

Frédéric HENNING
Président du PETR du
Pays Graylois

PÉRIMÈTRE DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS
au 1er janvier 2017



19 octobre 2017

DATE A RETENIR !

Le Président et les membres du comité syndical vous convient à la première réunion publique du SCoT qui se tiendra à 20h - à l'Espace Festi'Val - rue Louis Chauveau - 70100 ARC-LES-GRAY, en présence des techniciens du Pays Graylois et des bureaux d'études ayant participé à l'élaboration du diagnostic.

Lettre n°2 du SCOT - Numéro 2 - Septembre 2017

Les principaux enseignements du diagnostic

Démographie / Habitat / Services / Mobilité

Démographie

Plus de 36.800 habitants en 2013, soit un gain démographique de 1,2% depuis 1999 avec toutefois un ralentissement de la croissance sur la période 2006 / 2013 (- 0,7 %).

Deux phénomènes se manifestent : le vieillissement de la population et la hausse du nombre de ménages.

Habitat

1.300 logements construits en 10 ans. Un parc majoritairement ancien et composé de grands logements (5 pièces et +). Un nombre de logements vacants en hausse et qui représente 10 % du parc.

Equipements / Services

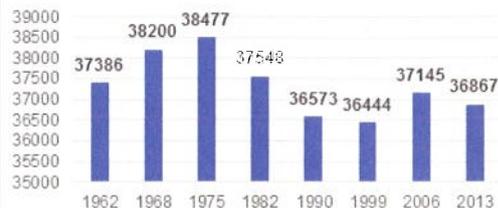
Une forte proportion d'équipements de proximité dont la pérennité pourrait être remise en cause avec par exemple un manque de médecins et la baisse des effectifs scolaires.

Mobilité et numérique

Des déplacements importants et un usage de la voiture qui reste prédominant.

Des zones encore mal desservies par le haut-débit mais un déploiement sur tout le territoire est prévu d'ici 2025.

Evolution démographique du SCoT Graylois



Economie / Tourisme

Emploi

13.000 emplois, un nombre en baisse depuis 1999.

De nombreux flux domicile-travail dont 73% sont effectués à l'intérieur du Pays Graylois.

Activités

2.148 activités recensées en 2015, principalement dans le secteur tertiaire.

3 entreprises industrielles qui comptent plus de 200 salariés chacune (John Deere, Simu et Waltefaugle).

46 zones d'activités recensées sur le territoire.

Agriculture et Forêt

Plus de 560 exploitations agricoles.

Diminution de la population active agricoles de 20% en 10 ans. 2 fleurons de la transformation : Milleret et Eurochanvre. 5 scieries soit 60 emplois.

Tourisme

Un tourisme tourné vers le fluvial et l'itinérance. Le Pays Graylois a des atouts patrimoniaux indéniables et reconnus.

Un territoire de passage qui souffre d'un déficit de notoriété.



Les principaux enseignements du diagnostic

 Environnement



Paysage

Un territoire cohérent et préservé. Il est composé d'une multitude de paysages qui fonde la richesse et la qualité du cadre de vie. Néanmoins les modifications du modèle agricole et le développement urbain conduisent à une certaine uniformisation de la physionomie du Pays Graylois.

Biodiversité

Les espaces environnementaux soulignent le patrimoine naturel remarquable du territoire. Des milieux humides et aquatiques nombreux et variés proposent des écosystèmes remarquables.

Energie

Des sources énergétiques renouvelables variées. Certaines sont déjà mobilisées, dont la filière bois-énergie. Des économies énergétiques peuvent être réalisées par des actions sur le résidentiel et les transports.

Page
3

Lettre du SCOT - Numéro 2 - Septembre 2017

Synthèse des principaux enjeux du SCOT Graylois

Le positionnement du territoire au sein de la région et les interactions avec les territoires voisins, dont la périurbanisation des Monts-de-Gy

Le maintien de la population, des activités, des équipements et des services, pour notamment enrayer de nouvelles baisses démographiques.

L'adaptation aux évolutions sociales générant de nouveaux besoins (vieillessement de la population, desserrement des ménages, faibles densités, ...)

Le développement de nouvelles filières économiques et touristiques.

L'organisation spatiale du Pays Graylois pour une gestion plus économe du territoire (habitat, économie, transports, équipements, ...)

L'amélioration et la préservation du cadre de vie, du patrimoine naturel et bâti.

Le SCoT : étapes, calendrier et méthodologie

Les grandes étapes de la démarche

Rapport de
présentation

Projet d'Aménagement
et de Développement
Durables

Document
d'Orientations
et d'Objectifs

Avril
2016

18 mois

Octobre 2017

12 mois

Octobre 2018

12 mois

Début
2021



Comment va s'organiser l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ?



Le PETR assurera l'animation des ateliers thématiques et territoriaux. Il coordonnera l'ensemble de la démarche et les missions des prestataires pour pouvoir ensuite rédiger le PADD.



L'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté assistera le PETR pour l'élaboration du SCoT (suivi de la démarche, relecture des documents et co-animation.)



Le bureau d'études Even Conseil, chargé de la réalisation du diagnostic environnemental (appelé aussi état initial de l'environnement), assistera le Pays Graylois notamment pour l'évaluation environnementale des orientations du SCoT.



La Chambre d'Agriculture de Haute-Saône, missionnée pour réaliser l'étude agricole et sylvicole du SCoT, poursuivra son travail pour définir les objectifs assignés à ces thématiques.



Le cabinet d'avocats Lexcap continuera d'assurer l'assistance juridique du SCoT.



Comment s'informer et s'exprimer sur le SCoT ?

- ● ● En participant aux réunions publiques qui se tiendront à chaque phase clé du projet. La prochaine réunion publique se tiendra le 19 octobre 2017.
- ● ● En lisant les lettres du SCoT envoyées à chaque foyer aux phases clés de la démarche, les articles dans les bulletins communaux ou communautaires, les articles dans la presse locale annonçant les différentes actions de communication.
- ● ● En vous exprimant sur le registre de la concertation à votre disposition au siège du PETR du Pays Graylois.
- ● ● En visitant le site internet du Pays Graylois (actuellement en cours de mise à jour). Il intégrera un espace dédié au SCoT. Vous pourrez alors consulter et télécharger tous les documents relatifs à ce projet.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Cette démarche bénéficie du soutien financier de l'Etat et de la Région Bourgogne Franche-Comté.



CONTACT :

Stéphanie DESCHAMPS
Chargée de mission SCoT / urbanisme
PETR du Pays Graylois
Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle
BP 89 - 70 103 GRAY CEDEX
Tel : 03.84.64.91.30
Email : scot@pays-graylois.fr

Vote du SCoT - Numéro 2 - Septembre 2017

Page
4